Sécurité routière: taux maximum d'alcool autorisé pour les conducteurs de véhicules

1988/0511(COD) - 27/10/1999

Le Parlement européen ne confirme pas en tant que première lecture dans le cadre de la procédure de codécision le texte voté le 23.05.1989 sur la proposition de directive relative aux taux minimum d'alcool autorisé pour les conducteurs de voitures. Il demande par conséquent à la Commission de retirer cette proposition ou de la remplacer par une nouvelle.